

Conseil d'administration du 17 octobre 2022

Procès-verbal

Année scolaire : 2022/2023

Numéro de séance : N°1

Date de transmission de la convocation aux membres : 11/10/2022

Quorum : 16

Nombre de présents : 23

Etaient présents :

Etaient présents :

ADMINISTRATI ON	GANZITTI Christophe	Proviseur
	VALENTINY Franck	Proviseur adjoint
	LERICHE Caroline	Adjoint gestionnaire
	THEENIVS Bruno	Directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques
	BEUVE Solveig	CPE
E L E V E S	RENOUF Thierry	Collectivité de rattachement
PERSONNELS DE L'ETABLISSEMENT	FORESTIER Laurent	Enseignants
	HENRIOT Fabienne	
	HUSSON Maud	
	VERAN Eric	
	KOZLYK Stéphane	
	DHEILLY Julie	
	LAMACHE Thierry	Personnels administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé
	DA SILVA OLIVEIRA Eugénia	
PARENTS ET ELEVES	TAILLEFER Valérie	Parents d'élèves
	GRODENT Stéphane	
	BURGOS Didier	
	GHAMMAM Leila	
	FOUCHARD Maxence	Elèves
	NIARD Evan	
	BOBO Louis	
	VIDECOQ Jonas	
	HEROUX Avril	

Le quorum étant atteint 23 personnes présentes, le proviseur ouvre la séance à 18h07 et souhaite la bienvenue aux nouveaux membres du CA.

Monsieur le proviseur demande si un des membres du CA accepte d'assurer le secrétariat de séance. Un secrétaire de séance est désigné en la personne de Monsieur VALENTINY.

Monsieur le proviseur distribue aux membres du CA le règlement intérieur révisé et voté l'année scolaire dernière.



Adoption des procès-verbaux

Monsieur le proviseur demande si les PV des CA des 5 avril et 20 juin 2022 appellent à des remarques ou à des modifications. Aucune remarque n'étant signifiée, les procès-verbaux sont mis aux votes :

POUR : 23
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Affaires financières

Décisions budgétaires modificatives

Madame l'adjointe-gestionnaire présente les DBM 10 à 12 pour information qui concernent essentiellement des achats et dépenses faites sur le budget 2022.

Ces DBM ne soulèvent aucune remarque de la part des membres du conseil d'administration.

Madame l'adjointe-gestionnaire présente la DBM pour vote concernant les crédits pédagogiques (6152 €) affectés au remboursement des visites de stage et les fonds sociaux (13604 €) affectés aux fonds sociaux lycéens.

POUR : 23
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0
NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Acte du CA

Tarifs

→ **Tarifs des services de restauration et d'hébergement 2022-2023**

Madame l'adjointe-gestionnaire présente les tarifs applicables aux commensaux (pour information) ainsi que le tarif d'internat 5 nuits exclusivement applicables aux élèves hébergés dans un autre internat caennais (pour vote).

Monsieur le proviseur propose le tarif d'internat aux votes :

POUR : 23
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0
NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Acte du CA

→ **Tarifs de location d'un plateau technique**

Faisant suite à une demande extérieure de location d'un atelier, Monsieur le Proviseur propose de fixer le prix de la location d'un atelier (cuisine, laboratoire, showroom) à 300 € par jour.

Monsieur le proviseur propose le tarif aux votes :

POUR : 23
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0
NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Acte du CA



Contrats et conventions

Pour information, monsieur le proviseur indique que le gymnase – comme les années précédentes – est utilisé en soirée, pendant le temps scolaire en dehors des heures de formation par les mêmes associations : CB Ifs, Ligue de Badminton (pour l'entraînement des élèves sportifs de haut niveau), Montes en l'air.

Par rapport à l'année dernière, une convention est également signée avec le SDIS afin que les sapeurs-pompiers puissent utiliser le sous-sol de l'établissement comme lieu d'exercice.

→ Convention annuelle d'utilisation des locaux des EPLE entre la région et l'établissement scolaire en dehors des heures de formation

Monsieur le proviseur demande l'autorisation de signer avec la région la convention permettant à l'établissement de prêter ou de louer les locaux à des utilisateurs extérieurs.

POUR : 23
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0
NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Acte du CA

→ Convention d'utilisation des locaux entre le lycée et le Club Basket Ifs en dehors des heures de formation

Monsieur le proviseur demande l'autorisation de signer avec le CBIfs, une convention d'utilisation du gymnase (sanitaires et vestiaires compris) pour la pratique du basket, du lundi au vendredi en soirée. Une contrepartie financière est prévue, elle correspond à 5 € de l'heure (sur 30 semaines, multipliée par le nombre d'heures par semaine).

POUR : 23
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0
NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Acte du CA

→ Convention d'utilisation des locaux entre le lycée et l'association des « Montes en l'air » en dehors des heures de formation

Monsieur le proviseur demande l'autorisation de signer avec l'association, une convention d'utilisation du mur d'escalade du gymnase (sanitaires et vestiaires compris) pour la pratique de l'escalade, les lundis, mardis, mercredis et jeudis en soirée. En contrepartie de cette utilisation, l'association gère notamment, avec l'équipe enseignante EPS, la maintenance des voies d'escalade du mur.

POUR : 23
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0
NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Acte du CA

→ Convention d'utilisation des locaux entre le lycée et la ligue de badminton de Normandie

Monsieur le proviseur demande l'autorisation de signer avec la ville de Ifs, une convention d'utilisation du gymnase (sanitaires et vestiaires compris) pour la pratique du basket, du lundi au vendredi en soirée. Une contrepartie financière est prévue, elle correspond à une somme forfaitaire de 750 € par année scolaire.

POUR : 23
CONTRE : 0



ABSTENTIONS : 0
NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Acte du CA

→ **Convention d'utilisation d'installations sportives**

Monsieur le proviseur demande l'autorisation de signer avec la Communauté Caen La Mer et la Région Normandie une convention visant à l'utilisation d'installations et d'équipements sportifs.

POUR : 23
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0
NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Acte du CA

→ **Convention d'utilisation des locaux entre le lycée et le SDIS du Calvados**

Monsieur le proviseur demande l'autorisation de signer avec le SDIS, une convention d'utilisation du parking sous-terrain couvert pour l'entraînement des sapeurs-pompiers sans contrepartie financière.

POUR : 23
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0
NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Acte du CA

À l'image des années antérieures, le lycée François Rabelais n'est pas en mesure de pouvoir accueillir la totalité des élèves demandant à être interne dans nos murs. Plusieurs lycées ont été sollicités. Monsieur le Proviseur demande donc de l'autoriser à signer une première convention d'hébergement afin de régulariser la situation.

→ **Convention d'hébergement relative à l'accueil des élèves du Lycée Rabelais au lycée Malherbe à Caen**

Le lycée Malherbe a été sollicité afin de pouvoir héberger nos élèves. Pour l'année 2022-2023, nous avons donc recours à cet établissement pour héberger 5 élèves.

Monsieur le Proviseur demande l'autorisation de signer avec le lycée Malherbe la convention qui a pour objectif de fixer les modalités d'hébergement des élèves du lycée Rabelais au lycée Malherbe.

POUR : 23
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0
NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Acte du CA

→ **Convention de partenariat avec l'IM-PRO de Démouville dans le cadre de la pratique du sport partagé à l'UNSS**

Monsieur le Proviseur demande l'autorisation de signer cette convention visant à faciliter la pratique sportive des élèves de l'IMPRO au sein de l'AS du lycée.

POUR : 23
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0
NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Acte du CA



Remboursement des visites de stage

Monsieur le Proviseur présente pour information les règles désormais usitées pour le remboursement et la prise en charge des visites de stages en entreprise. Les règles sont à mettre en parallèle au montant versé par l'État au titre des crédits pédagogiques qui ont fait l'objet d'une DBM lors de ce CA.

Délégation de signatures

Monsieur le proviseur présente pour information les délégations faites à Madame Caroline LERICHE au titre de ses fonctions d'adjointe gestionnaire.

Acte du CE

19h05 : Sortie de M. THEENIVS

Voyages et sortie

En sus des voyages et sorties étudiés en juin dernier, quelques nouvelles demandes ont été présentées par deux enseignants.

Concernant un projet « lieux emblématiques parisiens » le 28 mars 2023 (concernant 2 classes de Terminales Bac pro Cuisine et Services en Restauration), les élèves se rendront à l'hôtel Crillon, au restaurant Le Train Bleu et au Bouillon Chartier.

Sur un coût prévisionnel de 2509,50 €, la participation des familles est fixée à 30 € par élève.

POUR : 22

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Pour le projet « Le luxe et les modes de distribution » le 6 janvier 2023 (concernant la classe de MAN), sur un coût prévisionnel de 675 €, la participation des familles est fixée à 10 € par élève.

POUR : 22

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Acte du CA

Affaires pédagogiques

Installation des commissions

À la demande de monsieur le proviseur, les élus au CA indiquent quels sont les membres qui siégeront dans les différentes commissions (voir en annexe) :

- Commission éducative
- Conseil de discipline
- Commission d'hygiène et de sécurité
- Commission d'appel d'offres
- Commission menus
- Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté et à l'environnement
- CVL
- Groupe de travail « étude de la DHG »



Questions diverses

- Dates CA

Monsieur le proviseur précise que les prochains CA se dérouleront :

- mardi 22 novembre
- lundi 6 février
- mardi 4 avril
- lundi 19 juin

- Motion

Les enseignants indiquent, qu'en amont de la grève du 18 octobre, ils souhaitent porter à la connaissance des membres du CA une motion relative au projet de réforme de la voie professionnelle (cf. document joint au PV).

Les représentants des parents d'élèves indiquent se joindre à la motion.

La séance est levée à 19h38

Le Proviseur,

Christophe GANZITTI

Le secrétaire,

Franck VALENTINY



LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

TITULAIRES

SUPPLEANTS

Responsables de l'Administration du lycée :

- M. GANZITTI Christophe, Proviseur
- M. VALENTINY Franck, Proviseur adjoint
- Mme LERICHE Caroline, Adjointe gestionnaire
- M. THEENIVS Bruno, Directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques
- Mme BEUVE Solveig, Conseillère Principale d'Éducation

Représentants de la collectivité de rattachement :

- M. THOMAS Rodolphe
- Mme RENOUF Aminthe
- M. BOCAGE Alexandre
- Mme DE GIBON Sophie

Représentants de la commune siège :

- M. PATARD-LEGENDRE Michel
- M. BERTU Allan

Personnalité qualifiée :

- M. LEGRAS Andréa

Représentant de Caen la mer :

- M. RENOUF Thierry
- Mme CAPLIER Elodie

Sept représentants des personnels d'enseignement, d'éducation et de surveillance :

- M. FORESTIER Laurent
- Mme HENRIOT Fabienne
- Mme HUSSON Maud
- M. VERAN Eric
- M. KOZLYK Stéphane
- Mme DHEILLY Julie
- M. JACQUEMARD Philippe
- M. PLEY Ruddy
- Mme LE BOUDER Nadège
- M. RICHARD Denis
- M. LAMACHE Thierry
- Mme GREVIN Mélanie
- M. LEROY Hubert
- M. PINET Bruno

Trois représentants de personnels administratifs, sociaux et de santé, techniques, ouvriers et de service :

- Mme BONHEURE Geneviève
- Mme DA SILVA OLIVEIRA Eugénia
- M. DUDOUIT Hugues
- Mme JAMES Catherine

Cinq représentants des parents d'élèves :

- M. ANTOINE Guillaume
- Mme TAILLEFER Valérie
- M. FROGER Jean-Claude
- M. GRODENT Stéphane
- M. BURGOS Didier
- Mme GHAMMAM Leila

Cinq représentants des élèves :

- M. FOUCHARD Maxence
- M. NIARD Evan
- M. BOBO Louis
- M. VIDECOQ Jonas
- Mme HEROUX Avril
- Mme ANTOINE Manon
- M. PLACET Mathis
- Mme ROMAIN Kayleen
- Mme VALLEE Justine
- M. LUCAS Audric

**COMITE EDUCATION SANTE
CITOYENNETE ENVIRONNEMENT**

Administration

- M. VALENTINY Franck
- M. GANZITTI Christophe

Infirmière

- Mme CONSTANTIN Angélique

Assistante Sociale

- Mme RABASSE Stéphanie

Conseillère Principale d'Education

- Mme ABAIR Nora

Représentant de Commune

- M. PATARD-LEGENDRE Michel
- M. BERTU Allan

Personnel enseignant

- Mme ABEILLE-BATIER Chrystelle
- Mme HENRIOT Fabienne

Personnels Administratifs, Sociaux, de Santé, Ouvriers et de service

- DA SILVA OLIVEIRA Eugénia
- M. DUDOUIT Hugues

Parents d'Elèves

- M. BURGOS Didier
- Mme GHAMMAM Leila

Elèves

- Mme VALLEE Justine
- M. NIARD Evan
- Mme HEROUX Avril
- M. PLACET Mathis



COMMISSION d'HYGIENE et de SECURITE

Administration :

- M. GANZITTI Christophe, Proviseur
- M. VALENTINY Franck, Proviseur adjoint
- Mme LERICHE Caroline, Adjointe Gestionnaire
- M. THEENIVS Bruno, Directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques
- Mme BEUVE Solveig, Conseillère Principale d'Education

Collectivité de Rattachement :

- Mme RENOUF Aminthe

Personnel Enseignant :

- M. KOZLYK Stéphane
- M. FORESTIER Laurent
- Mme HENRIOT Fabienne
- M. PLEY Ruddy

Personnels Administratifs, Sociaux, de Santé, Ouvriers et de service :

- Mme BONHEURE Geneviève
- M. DUDOUIT Hugues

Parents d'élèves :

- M. GRODENT Stéphane
- Mme TAILLEFER Valérie

Elèves :

- M. NIARD Evan
- M. PLACET Mathis
- M. LE TORTOREC Isaac
- Mme CHAMI Yasmina

Experts :

- Médecin de la prévention
- Mme CONSTANTIN, Infirmière
- M.GAOUDI Karim
- M.VERITE Jérémie
- M. CAUVIN Jérôme, Assistant de prévention

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Administration :

- M. GANZITTI Christophe, Proviseur
- M. VALENTINY Franck, Proviseur adjoint
- Mme LERICHE Caroline, Adjointe Gestionnaire
- Mme BEUVE Solveig, CPE
- M. THEENIVS Bruno, Directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques

Personnel Enseignant :

- M. FORESTIER Laurent
- M. PLEY Ruddy

Personnels Administratifs, Sociaux, de Santé, Ouvriers et de service :

- Mme BONHEURE Geneviève

Parents d'élèves :

- M. BURGOS Didier
- M. GRODENT Stéphane
- M. FROGER Jean-Claude

COMMISSION DHG

Administration :

- M. GANZITTI Christophe, Proviseur
- M. VALENTINY Franck, Proviseur Adjoint
- M. MALBAUX Julien, Adjoint Gestionnaire
- M. THEENIVS Bruno, DDFPT

Personnel Enseignant :

TITULAIRES

- M. FORESTIER Laurent
- Mme HUSSON Maud
- M. KOZLYK Stéphane

SUPPLEANTS

- Mme DHEILLY Julie
- M. JACQUEMARD Philippe
- M. RICHARD Denis

Personnels Administratifs, Sociaux, de Santé, Ouvriers et de Service :

TITULAIRES

- Mme BONHEURE Geneviève

SUPPLEANTS

Parents d'Elèves :

TITULAIRES

- Mme GHAMMAM Leila
- M. FROGER Jean-Claude

SUPPLEANTS

- M. ANTOINE Guillaume
-

Elèves :

TITULAIRES

-
-

SUPPLEANTS

-
-



COMMISSION EDUCATIVE

Administration :

- M. GANZITTI Christophe, Proviseur
- M. VALENTINY Franck, Proviseur adjoint
- Mme ABAIR, Mme BEUVE, CPE
- Mme CONSTANTIN Angélique, Infirmière
- Mme RABASSE Stéphanie, Assistante Sociale
- Mme LALEVEE Sophie, PSY-EN

Professeur Principal

Collège des personnels enseignants, de direction, d'éducation, de surveillance :

- M. LAMACHE Thierry

Parents d'Elèves :

TITULAIRE

- M. BURGOS Didier

SUPPLEANT

▪



COMMISSION MENUS

Administration :

- M. GANZITTI Christophe, Proviseur
- Mme LERICHE Caroline, Adjointe Gestionnaire
- Mme FRANCOISE Charlotte, secrétaire d'intendance
- Mme ABAIR Nora, CPE
- Mme CONSTANTIN Angélique, Infirmière

Membres CUISINE :

- M. DUDOUIT Hugues
- M. ADDES Germain
- M. BLONDE Richard

Personnel Enseignant :

TITULAIRES

- Mme HENRIOT Fabienne
- M. JACQUEMARD Philippe

SUPPLEANTS

- M. PINET Bruno
- M. RICHARD Denis

Parents d'Elèves :

TITULAIRES

- M. GRODENT Stéphane
- Mme TAILLEFER Valérie

Elèves :

TITULAIRES

- M. NIARD Evan
- M. PLACET Mathis
- M. BOBO Louis
- Mme HEROUX Avril

**LISTE DES MEMBRES
DU CONSEIL DE DISCIPLINE**

Administration :

- M. GANZITTI Christophe, Proviseur
- M. VALENTINY Franck, Proviseur adjoint
- Mme LERICHE Caroline, Adjointe gestionnaire
- Mme BEUVE, C.P.E.

Personnel Enseignant :

TITULAIRES

- Mme DHEILLY Julie
- Mme HUSSON Maud
- M. KOZLYK Stéphane
- M. VERAN Eric

SUPPLEANTS

- M. FORESTIER Laurent
- Mme LE BOUDER Nadège
- M. LEROY Hubert
- M. RICHARD Denis

Personnels Administratifs, Sociaux, de Santé, Ouvriers et de service :

TITULAIRES

- M. DUDOUIT Hugues

SUPPLEANTS

- Mme BONHEURE Geneviève

Parents d'Elèves :

TITULAIRES

- M. GRODENT Stéphane
- M. ANTOINE Guillaume

SUPPLEANTS

- M. FROGER Jean-Claude

Elèves :

TITULAIRES

- M. NIARD Evan
- M. BEYECK SIANGA Samir
- M. BOBO Louis

SUPPLEANTS

- M. PLACET Mathis
- Mme LEFEBVRE Shannon
- Mme ROMAIN Kayleen

**CONSEIL DES DELEGUES
POUR LA VIE LYCEENNE**

TITULAIRES

SUPPLEANTS

Président :

- M. GANZITTI Christophe
- M. VALENTINY Franck

Vice Président :

- M. NOE Jason
- M. MICHEL Tom
- M. LEBOYER Bastien
- Mme COSSE Eloïse
- Mme MABOUT Salomé
- Mme BURGOS Lucie
- Mme VALLEE Justine
- Mme GROULT Héloïse
- M. BOBO Louis
- Mme LEBARBHEY Clémence
- M. ALLIER Mathis
- M. RENAULT Mézian
- Mme LEVAL Emma
- Mme LENOEL Emeline
- M. ROUSSEL Mathéo
- Mme GESLOT Chloé
- Mme FOURNEL Amandine
- M. SOTO CRUZ Sebastian
- Mme ROMAIN Kayleen
- Mme DUCHANGE Amandine

C.P.E. :

- Mme ABAIR Nora

A TITRE CONSULTATIF

Personnel Enseignant :

-
-
-
-

Personnels Administratifs, Sociaux, de santé, Ouvriers et de service :

- Mme JAMES Catherine
- Mme DA SILVA Eugénia
-

Parents d'Elèves :

-
-

Motion des représentants des personnels à laquelle les parents d'élèves s'associent

Conseil d'administration du lundi 17 octobre 2022

LYCÉES PROFESSIONNELS EN GRÈVE LE 18 OCTOBRE POUR LE RETRAIT DU PROJET MACRON.

Le président Macron, depuis le lycée Tabarly, « l'appartement témoin » des lycées professionnels, persiste à vouloir imposer sa réforme des lycées professionnels calquée sur le modèle de l'apprentissage.

C'est un exemple révélateur d'une méthode qui ne change pas et de la méconnaissance de la voie professionnelle en formation initiale sous statut scolaire. Aucun bilan des réformes catastrophiques précédentes, aucune concertation en amont de cette annonce brutale n'ont été réalisés. Une feuille de route tardive et floue a été donnée alors même que **des décisions lourdes de conséquences sont en préparation pour la rentrée 2023 !!** Les personnels sont déboussolés pour ne pas dire dépités.

Cette réforme tient actuellement en 5 axes :

- Dès la rentrée 2023, passage des périodes en entreprise de 22 à 33 semaines pour les Bac Pro et de 12/14 à 18/21 en CAP et donc, par voie de conséquence, transfert de la formation professionnelle en « atelier » ou en technologie à l'entreprise.
- Fermeture de filières jugées non « insérantes ».
- Présidence des Conseils d'Administration par des chefs d'entreprise.
- Autonomie des établissements quant aux choix des enseignements dispensés.
- Ouverture de filières en fonction du bassin d'emplois.
- Rémunération des stages par l'Etat donc par nos impôts.

Si le président a enfin concédé à dire que l'enseignement général doit rester une composante de la formation des jeunes, il l'a évoqué surtout à l'aune de disciplines qui seraient « fondamentales » comme le français et les mathématiques. Quid des langues vivantes, de l'éco droit, de l'éco gestion, des arts appliqués, de l'EPS, de la Prévention Santé et Environnement avec l'autonomie ?

Les conséquences de ces choix de l'apprentissage à marche forcée sont multiples :

- Une déqualification de nos élèves,
- Une difficulté à se reconverter par manque de niveau d'enseignement général

- Des poursuites d'études rendues encore plus difficiles alors que les premiers recalés de Parcours Sup sont déjà les élèves de Bac Pro (Actuellement 46% des Bac Pro contre 9% en apprentissage),
- Restriction des possibilités de choix d'orientation.
- Carte des formations réduite à l'emploi local,
- Iniquité territoriale et cadre national des diplômes remis en cause,
- Un frein à la mobilité en raison des formations trop locales,

Avant d'envisager ce plan dévastateur pour nos jeunes, nous, personnels de l'Education Nationale aurions souhaité un vrai bilan des effets dévastateurs des réformes successives de la voie professionnelle :

- Bac Pro en trois ans au lieu de 4 sous Nicolas Sarkozy et son ministre Xavier Darcos,
- Transformation de la voie professionnelle (TVP) initiée par M Blanquer avec un empilement de dispositifs (Famille de métiers et seconde non professionnalisante, Co-Intervention, chef d'œuvre, Accompagnement...) qui ont créé un appauvrissement de la formation professionnelle et une perte de sens pour tout le monde, professeurs comme élèves.

Si l'objectif avait été de faire mourir le lycée pro de l'intérieur, ils ne s'y seraient pas mieux pris. Mais, comme la méthode se télescope avec le professionnalisme des équipes de terrain et le sens pour chacun de nous de l'intérêt de l'élève, il faut donc accélérer la méthode.

À peine atteint le chiffre des 500 000 apprenti-es, l'objectif des 1 000 000 d'apprenti-es est annoncé. Il n'y a pas d'austérité pour l'apprentissage malgré un avertissement de la cour des comptes sur l'impact sur les finances publiques des aides à l'apprentissage (5000€ ou 8000€ selon l'âge) et le Président annonce maintenant une gratification financière des périodes en entreprise pour nos élèves à la charge de l'Etat ou des Régions. Profitez, c'est cadeau !

On nous avance des problèmes démographiques pour le recrutement en lycée professionnel sous statut scolaire alors même que les décisions prises incitent les élèves à continuer en enseignement général et ont provoqué une concurrence plus que déloyale :

- L'Etat, avec ses aides publiques, incitent les chefs d'entreprises à se tourner vers les jeunes des centres d'apprentissages.
- Les CFA et autres AFPA sont exemptés de la mise en place des dispositifs de la Transformation de la voie professionnelle (TVP) : Pas de famille de métiers,

pas de co-intervention, chef d'œuvre réduit à peau de chagrin et en autonomie quasi complète des élèves.

Non Monsieur Macron l'entreprise n'est pas un sanctuaire, la formation en apprentissage n'est pas la panacée et n'est pas une voie d'excellence ; les études démontrent son caractère discriminatoire et alertent sur des taux d'abandon et de rupture vertigineux (30,10 % pour les CAP et de 26, 9 % pour les Bacs Professionnels, Dans le détail des formations, le pourcentage grimpe à 71 % en Bac Pro Esthétique, 57 % en CAP hôtellerie-restauration, 52 % en CAP Vente des produits alimentaires, source : inserjeunes février 2021). C'est surtout une voie dangereuse car les apprentis sont surreprésentés dans les accidents du travail (50% des accidents de travail : 10 301 en 2019, plus d'un par heure !) et ils sont aussi les plus exposés à des produits dangereux.

Par ailleurs, l'expérience de terrain nous prouve que les entreprises ne sont pas prêtes à accueillir nos catégories de jeunes sur des plus grandes périodes. Quel devenir pour nos allophones, nos élèves avec des troubles de tous ordres ou des handicaps ?

On nous annonce une meilleure insertion pro à 7 mois, mais cette donnée ne prend pas en compte que, dans les faits, près d'un apprenti sur quatre n'arrive jamais au diplôme, et parmi celles et ceux qui y parviennent, un sur cinq en moyenne ne l'obtient pas (source Repère et Référence Statistiques 2020). Enfin, ce sont les niveaux post bac qui permettent d'afficher des résultats aussi flatteurs (80 % après un master mais 59 % après un CAP, selon la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP). À 5 ans les chiffres se renversent au profit des jeunes qui ont eu une formation initiale sous statut scolaire.

Le Président Macron promet « d'embaucher de nouveaux professeurs ». Ce seront des « professeurs associés », issus du monde professionnel, pour « aider à injecter leurs compétences dans le lycée professionnel », « parfois pendant quelques années », et pour quelques heures par semaine. Mais c'est encore une foi méconnaître les lycées professionnels et ses personnels car la quasi-totalité des professeurs d'enseignement professionnel sont issus du monde de l'entreprise.

Cette réforme est déconnectée de la réalité de terrain du Calvados. Nos élèves sont contraints par les **lieux de stages**. Nombreuses sont les entreprises qui ne peuvent pas leur proposer l'intégralité des plateaux techniques et des activités développées dans les lycées professionnels pourtant indispensables à l'obtention de leur diplôme.

Oui, la carte des formations doit évoluer, nous le portons haut et fort depuis des années. Les lycées professionnels ont toujours formé efficacement la jeunesse dans tous les métiers, il peut le faire encore mais **en formation initiale sous statut scolaire** : gage de qualité.

Nous ne sommes pas contre l'apprentissage mais il ne peut et ne doit pas être l'unique offre de formation professionnelle. Tous les jeunes ne sont pas prêts ou en

capacité de réussir dans cette voie. Nombre d'entre eux ont besoin d'un accompagnement progressif à la sortie du collège pour s'adapter au monde professionnel : La formation professionnelle sous statut scolaire leur offre cette possibilité.

L'école doit évoluer dans l'intérêt général du pays face aux grands enjeux écologiques et énergétiques, à la prise en charge du Grand âge, à la nécessaire réindustrialisation, au numérique, au sport... D'aucune façon, son « évolution » ne doit se restreindre à la seule mise en adéquation avec les besoins économiques immédiats et locaux des entreprises : chaque jeune, quel que soit le lieu géographique de son lycée professionnel, doit pouvoir trouver la formation de son choix.

Pour nous, personnels du lycée Rabelais, il s'agit d'un grand bond en arrière qui nous renvoie aux conceptions utilitaristes qui prévalaient avant 1945 !

L'urgence est de renforcer les lycées professionnels et de donner plus de temps et de moyens aux personnels pour faire réussir tous les élèves. **La réforme est à l'opposé de nos ambitions.** C'est pourquoi la plupart d'entre nous sera en grève demain pour afficher notre profonde opposition à cette vision libérale de la formation professionnelle qui touche les classes populaires et qui veut faire de nos élèves de la main d'œuvre corvéable à merci.

N'oublions pas que le lycée professionnel ne forme pas uniquement des futurs employés mais également les citoyens de demain, éclairés et ouverts sur le monde.

C'est pourquoi nous demandons le retrait de ce projet dévastateur pour nos jeunes et pour les lycées professionnels.